

Arrêté n°2022-09-27-02 portant composition de la Commission d'expertise scientifique

Section 61-63

La Présidente de l'université de Poitiers

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu les Statuts de l'Université de Poitiers ;
- Vu le Règlement intérieur de l'Université de Poitiers ;
- Vu la délibération n°30-11-2020 du Conseil d'administration de l'université de Poitiers en date du 30 novembre 2020, portant élection de Madame Virginie LAVAL à la Présidence de l'université de Poitiers ;
- Vu le règlement des Commissions d'expertise scientifique voté en Conseil d'administration du 28 janvier 2022 ;
- Vu l'arrêté n°2022-03-11-22 portant résultat des élections à la Commission d'expertise scientifique – Section 61-63 – Collège A ;
- Vu l'arrêté n°2022-03-11-22 portant résultat des élections à la Commission d'expertise scientifique – Section 61-63 – Collège B ;
- Vu l'arrêté n°2022-09-27-AB de nomination pris par la Présidente de l'université en date du 27 septembre 2022 (*) ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Collège A

- Monsieur Olivier BACHELIER
- Madame Christine FERNANDEZ-MALOIGNE
- Monsieur Éric MOREAU
- Monsieur Patrick COIRAULT
- Monsieur Jean-Marie PAILLOT
- Monsieur Jean-Paul GAUBERT
- Monsieur Thierry PAILLAT
- Monsieur Driss MEDHI
- Monsieur Yannis POUSSET
- Monsieur Philippe CARRE (*)

Article 2 : Collège B

- Madame Anne-Marie POUSSARD
- Monsieur Afzal CHAMROO
- Madame Nezha TRIGEASSOU
- Monsieur Paul LEBLANC
- Monsieur Chaker LARABI
- Monsieur Abbas BARDAI
- Monsieur Slim TNAMI
- Monsieur Noureddine ZOUZOU
- Monsieur Noel RICHARD

- Monsieur Nima YEGANEFAR

Article 3 : Publicité et exécution

Le Directeur de l'UFR Sciences fondamentales et appliquées ainsi que sa responsable administrative sont chargés de l'affichage du présent arrêté, qui sera également publié au *Recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.

Fait à Poitiers, le 27 septembre 2022

La Présidente de l'université de Poitiers

Virginie LAVAL

